

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- ✓ Pour faire face à des situations de marchés défavorables, les assureurs doivent respecter des règles légales et financières afin de garantir leurs engagements auprès des assurés. C'est ce qu'on appelle la solvabilité ;
- ✓ Chaque assureur est obligé de constituer au-delà des provisions contractuelles, un montant minimal de fonds propres ;
- ✓ Selon la réglementation européenne Solvabilité 2, le principal indicateur défini est le capital de solvabilité requis ou SCR (Solvency Capital Requirement). Ainsi, le ratio de solvabilité d'un assureur est égal au montant de ses fonds propres divisé par le SCR ;
- ✓ Si le ratio est supérieur à 100 %, sa solvabilité est bonne. Si le ratio est inférieur à 100 %, l'assureur contreviendrait aux règles Solvabilité 2. L'autorité de contrôle exigerait que l'assureur retrouve un ratio de solvabilité supérieur à 100 % ;
- ✓ Dans une situation de taux d'intérêt bas, les assureurs doivent renforcer leurs provisions. Pour cela, ils peuvent augmenter les cotisations futures ou utiliser leurs fonds propres, via une augmentation de capital, par exemple.

LE CONSEIL

Dans un contexte économique et financier complexe, les assureurs sont tenus de maintenir leur solvabilité pour garantir à tout moment leurs engagements envers leurs assurés. Dans le cadre de l'assurance-vie, le maintien du ratio de solvabilité et la qualité des actifs sont essentiels.

POUR EN SAVOIR PLUS

La solvabilité

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE